

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, nous allons procéder à l'examen du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1972. Je passe la présidence du Conseil à Monsieur Marcel HOARAU.

(Le Maire quitte la salle des délibérations).

AFFAIRE N° 1. - Compte Administratif du Maire et Compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1972.

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57 657 du 22 MAI 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1972.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

S U B D I V I S I O N S	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1972	
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	Déficits	Excédents
Section d'investissement	55 053 437		1 255 064 228	1 431 087 002		120 969 337
Section de fonctionnement		116 769 268	3 728 706 684	3 727 516 550		115 579 134
					T O T A L	236 548 471

Ces résultats seront repris au budget supplémentaire de 1973

- <u>Savoir</u> - Excédents reportés	236 548 471
Restes à réaliser sur emprunts ou subventions	2 642 293 363

	2 878 841 834

A DEDUIRE

- Dépenses engagées et non payées à la clôture de l'exercice	2 823 362 656

RESULTAT NET	55 479 178

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1972 sont les suivantes :

SECTION d'INVESTISSEMENT

Chap.	900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratif ..	17 099 063	
	901 - Voirie	157 440 991	
	902 - Réseaux	426 805 577	
	903 - Equipement scolaire et culturel	325 194 626	
	904 - Equipement sanitaire et social	28 262 680	
	906 - Services industriels et commerciaux	10 184 738	
	908 - Urbanisme et habitations	41 773 055	
	909 - Autres équipements	37 053 678	
	910 - Programmes pour l'Etat	32 124 020	
	914 - Programmes pour les autres tiers	10 620 000	
	925 - Mouvements financiers	223 559 237	

1 310 117 665

Financés par

- Subventions diverses	258 257 264
- Emprunts	806 100 000
- Divers	39 907 475
- Fonds communaux	205 852 926

1 310 117 665

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	60 - Fournitures diverses	108 634 346
	61 - Frais de personnel	995 863 786
	62 - Impôts et taxes	1 006 815
	63 - Travaux et services extérieurs	64 103 546
	64 - Participations et prestations	280 128 657
	65 - Allocations et subventions	134 793 803
	66 - Frais de gestion et de transport	64 328 668
	67 - Frais financiers	118 355 195
	82 - Charges sur exercices antérieurs	124 262 977

1 891 477 793

Financés par :

70 - Produits d'exploitation	14 703 007
71 - Produits domaniaux	17 761 813
72 - Produits financiers	4 809 359
73 - Recouvrements divers	51 185 498
74 - Taxe sur les salaires	661 665 359
75 - Impôts directs	628 439 590
77 - Centimes	750 384 600
82 - Produits sur exercices antérieurs	202 090 007
78 - 79 - Divers	2 839 957

2 333 879 190

L'EXCEDENT	442 401 397
a servi à couvrir les dépenses d'investissement pour un montant	205 852 926
La différence, soit	236 548 471

sera reprise au budget supplémentaire de 1973.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le Compte Administratif du Maire et sur le Compte de Gestion du Receveur Municipal, pour l'Exercice 1972.

L'an mil neuf cent soixante treize, le 30 MARS, les membres composant le Conseil Municipal, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BOURHIS Camille - CHANE KUNE Maurice - FOSSARD Charlemagne - Mme JASMIN Eléopold - MM. FERRERE Chantilly - BOYER Bruno - RIVIERE Maxime - APAVOU Antoine - ROBERT Valère - Mme BENARD Jules M. FONTAINE Frantz - Mme ROCHE Valère - MM. LICMARDY André - AFFEJEE Abdoul-Hack - TOMI Maurice - Mme FUTHAZAR Hugues - MM. TANDRYA Fred - MONDON Jean-Claude - LAPIERRE Marcel - Mme PAYET André - MM. NANDO Raymond - RAMASSAMY Adolphe - PICARD ANTOINE - AFFEJEE Jack - LAURET Gérard - BOYER Eric - DE BALBINE Alexandre - NATIVEL Philippe -

Etaient représentés : M. le Docteur THEVENIN par M. LEGROS Auguste - M. le Docteur MAINGARD Paul par Mme PAYET André.

Etaient absents :

M. BEDIER Francis - M. TESSIER Jacques

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, et notamment celles des 24 Avril 1834 et 10 AVRIL 1835 ;

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1972, et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire ordonnateur, le compte d'administration de l'exercice 1972, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1973 ;

Procédant au règlement définitif du budget de 1972, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S

Les recettes, tant ordinaires, qu'extraordinaires de l'exercice 1972 évaluées par le budget à	6 052 927 528
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de	3 438 143 929

de laquelle somme il convient de déduire celle de .

SAVOIR : pour non-valeurs justifiées au compte du Receveur

Pour restes à recouvrer également justifiés et qui seront portés en recette au prochain compte

Pour restes à recouvrer non justifiés à mettre à la charge du comptable qui en sera forcé en recette au prochain compte

Somme égale

Au moyen de quoi la recette de 1972 demeure
définitivement fixée à la somme de 3 438 143 929

D E P E N S E S

Les dépenses créditées au budget primitif de 1972
s'élevant à 6 052 927 528

Il faut y joindre celle qui ont été l'objet de
crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice 42 926 700

TOTAL des dépenses présumées 6 095 854 228

De cette somme, il faut déduire celle de 2 894 258 770

S A V O I R

1° - Crédits ou portions de crédits restés
sans emploi comme excédant le montant
réel des dépenses 70 896 114

2° - Dépenses faites, mais non ordonnancées
avant le 28 Février 1973, et à reporter
au budget de 1973 2 823 362 656

3° - Dépenses ordonnancées, mais non payées
avant le 31 Mars 1973, et à reporter au
budget de 1973

SOMME égale à 2 894 258 770

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de
l'exercice 1972 sont définitivement fixées à 3 201 595 458

Les recettes de toute nature étant de 3 438 143 929
Les dépenses de 3 201 595 458

Il reste, par conséquent, pour excédent définitif
la somme de 236 548 471
laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires
du budget de l'exercice 1973.

Toutes les opérations de l'exercice 1972 sont déclarées définitivement
closes et les crédits annulés.

* La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative, au
budget de 1972.

Délibéré à Saint-Denis, les jours, mois et an ci-dessus.

LE MAIRE. - Voici maintenant le projet de délibération concernant l'approbation du compte de gestion par Monsieur DIVI, Receveur Percepteur des Finances.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1972, et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1972,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1971, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant,
Délibère,

1°) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 1972 au 31 Décembre 1972 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit, le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

SUBDIVISIONS	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATION CONSTATÉES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES À LA CLOTURE DE LA GESTION	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
CL 1 et 2	6 729 095 085	6 790 706 216	9 182 541 175	9 420 175 080	7 851 726 598	8 089 360 503
CL 4	214 571 282	448 274 396	8 848 497 857	8 574 945 567	368 262 490	454 710 200
CL 5	295 314 245		4 272 101 699	3 949 788 478	322 313 221	
CL 6, 7 et 8			3 729 284 944	3 727 516 550	2 097 998 855	2 096 230 461
	7 238 980 612	7 238 980 612	25 672 425 675	25 672 425 675	10 640 301 164	10 640 301 164

2°) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1972 arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

CHIFFRES	SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIETS	EXCEDENTS
85	Section ordinaire ..		116 769 268	3 728 706 684	3 727 516 550		115 579 134
06	Section extraordi-			1 255 064 228	1 431 087 002		120 969 337
457	naire	55 053 437					
457	Régie d						
	Régie d						
	T O T A U X	55 053 437	116 769 268	4 983 770 912	5 158 603 552		236 548 471

3°) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion	377 585
Total des opérations constatées au cours de la gestion	{
Crédits	67 294 255
Débits	67 250 595
Total des soldes à la clôture de la gestion	421 245

4°) - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1972, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Saint-Denis, le 30 MARS 1973

(Le Maire reprend sa place à la table du Conseil).

M. HOARAU. - Mesdames et Messieurs, je vous demande d'adresser des félicitations à Monsieur le Maire et à Monsieur le Receveur Municipal.

(Applaudissements).

LE MAIRE. - Mes chers collègues, je vous remercie de m'avoir adressé des félicitations, mais je dois les partager avec Monsieur le Receveur Municipal, avec les Services Comptables et, notamment, Madame BEDIER, et avec Monsieur le Secrétaire Général de Mairie pour le travail qui a été accompli. Je vous demande donc de les applaudir.

(Applaudissements).